

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 18 MARS 2025



Règles budgétaires



Introduction :

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par l'assemblée délibérante de la collectivité.

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, **sauf pour les communes de moins de 3500 habitants.**

La commission finances du 25 février 2025 a permis d'informer les élus sur la situation financière et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

Le budget de la collectivité territoriale **doit toujours être voté en équilibre, être réel et sincère.** Il doit être adopté avant le 15 avril de l'année en cours.

La section de fonctionnement est d'abord adoptée, avant la section d'investissement. Les budgets sont votés par chapitres ou, si l'assemblée délibérante le décide, par articles à l'intérieur de chaque section.

Règles budgétaires

Depuis le **1er janvier 2024**, les collectivités ont l'obligation d'adopter la nouvelle **nomenclature M57**, la commune utilise cette nomenclature depuis 2023.

Selon les articles L. 2313-1 et L. 5211-36 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et comptes, **la publication du document budgétaire** doit être effectuée dans **un délai d'un mois à compter de l'adoption du document** et doit être accessible, gratuit et sans modification possible sur le site internet de la collectivité, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Au 1^{er} janvier 2025, le compte de gestion (récapitulatif comptable du trésorier) et le compte administratif (récapitulatif comptable de la commune) disparaissent pour laisser place au Compte Financier Unique (CFU) qui est le compte commun à l'ordonnateur (le maire) et au comptable (trésor public).

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

PRÉSENTATION
COMPTES FINANCIERS UNIQUES
COMMUNE ET POUL FETAN

Compte Financier Unique 2024 – exécution du budget

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 395 969.05 €	1 592 462.80 €
	Section d'investissement	872 334.59 €	774 223.97 €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	63 687.79 €	/
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	165 500.00 €	/
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 395 969.05 €	1 592 462.80 €
	Section d'investissement	1 101 522.38 €	774 223.97 €
	Total cumulé	2 497 491.43 €	2 366 686.77 €

Les grandes masses du compte financier unique 2024 – budget commune

Dépenses

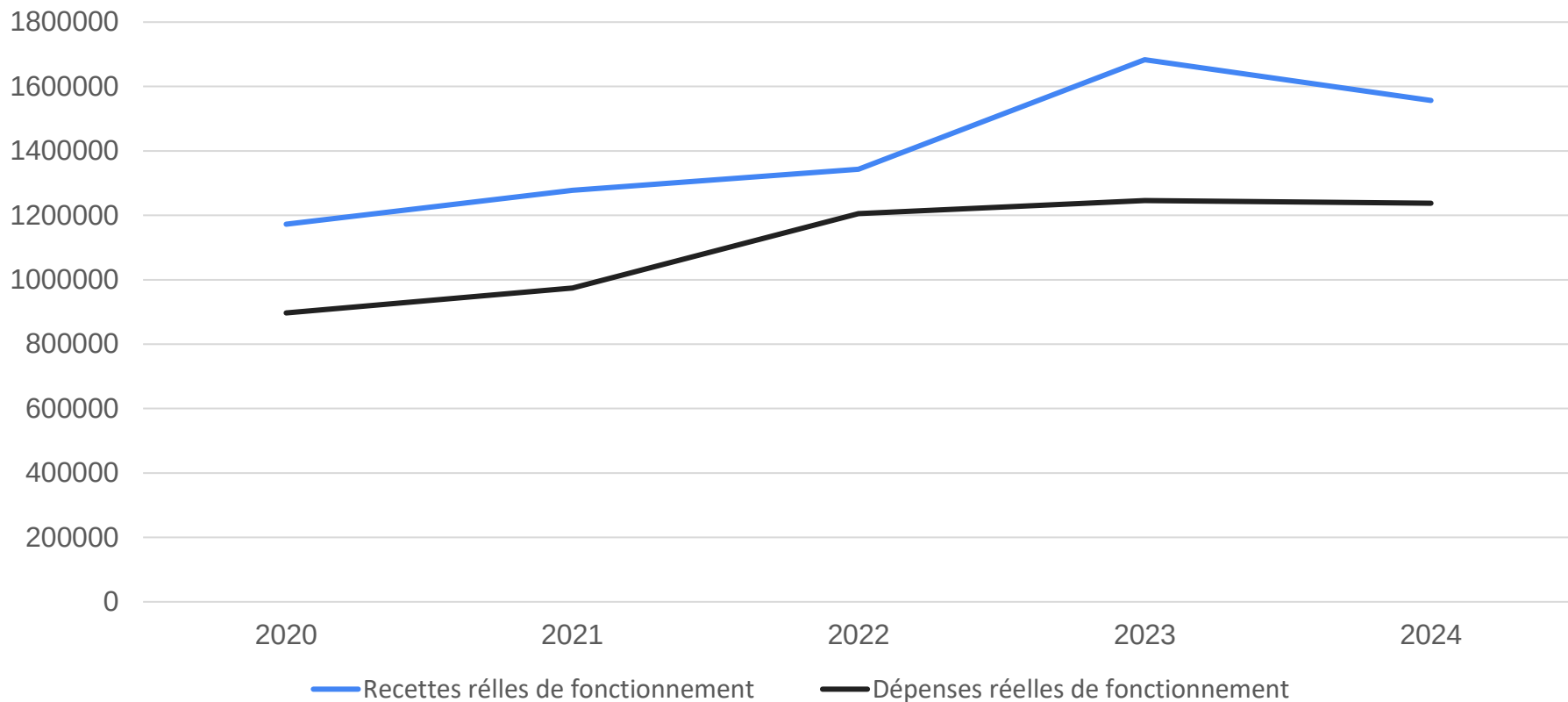
Fonctionnement €	Dépenses de personnel 729 248.69 €
	Charges à caractère général 327 458.51 €
	Autres charges de gestion courante 150 317.24 €
	Charges financières 30 324.39 €
	Autres charges + charges exceptionnelles 83.00 € + 92.40 €
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre 158 444.82 €
Investissement €	Remboursement capital de la dette 271 245,06 €
	Immobilisations incorporelles 5 223.60 €
	Immobilisations corporelles 105 179.29 €
	Immobilisations en cours 451 310.91 €
	Subventions d'équipement 3 674.00 €
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre 35 701.73 €
	Solde de l'exercice N-1 63 687.79 €

Recettes

Impôts et taxes 939 387.58 €	Fonctionnement €
Dotations / subventions 265 067.16 €	
Produits des services 120 924.39 €	
Autres produits 223 072.68 €	
Atténuations de charges 8 309.26 €	
Opérations d'ordre 35 701.73 €	Opérations d'ordre
Recettes propres d'investissement (FCTVA-taxe d'aménagement- Excédent reporté) 247 129.03 €	Investissement €
Subventions d'investissement 118 120.12 €	
Emprunts et dettes assimilées (cautions logements locatifs) 250 530.00 €	
Opérations d'ordre 158 444.82 €	Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre correspondent aux écritures comptables de cession du terrain de la résidence inclusive, elles n'ont aucun impact financier. Elles permettent une qualité comptable demandée par le Trésor Public.

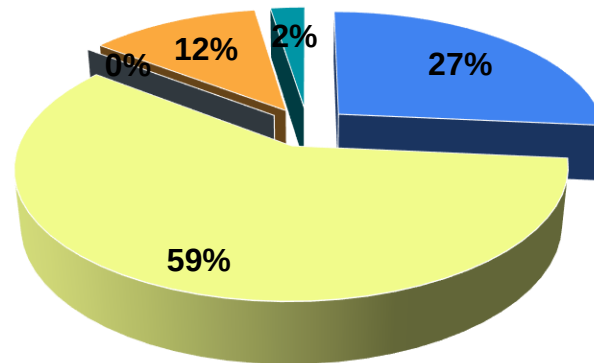
CFU 2024 – Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



CFU 2024 – Structure des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	% évolution par rapport au CA 2023
011 - charge à caractère général	327 458.51€	- 3.03%
012 - charges de personnel	729 248.69€	1.67%
014 - Atténuation de produits	83.00 €	- 87.81%
65 - Autres charges de gestion courante	150 317.24 €	- 8.89%
66 - Charges financières	30 324.39€	19.86%
67 - Charges exceptionnelles	92.40 €	
TOTAL	1 237 524.23 €	

- 011 charge à caractère général
- 012 charges de personnel
- 014 Atténuation de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 charges exceptionnelles



CFU 2024 – Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Comptes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	264 176.86 €	320 583.49 €	337 699.80 €	327 458.51 €
012 - Charges de personnel	576 168.52 €	674 861.59 €	717 265.59 €	729 248.69 €
014 - Atténuation de produits	/	562.00 €	681.00 €	83.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	108 520.45 €	185 771.02 €	164 987.17 €	150 317.24 €
66 – Charges financières	24 517.06 €	23 615.24 €	25 297.74 €	30 324.39 €
67 – Charges exceptionnelles	828.32 €	/	/	92.40 €
TOTAL	974 211.21 €	1 205 393.34 €	1 245 931.30 €	1 237 524.23 €
Evolution en %	+ 8.61%	+ 23.73%	+ 3.36 %	- 0.67%

011 - Charges à caractère général : dépenses courantes (fluides, fournitures, contrats, honoraires, maintenance, entretien du matériel, des bâtiments et de la voirie, impôts)

012 - Charges de personnel : masse salariale, assurance du personnel, médecine du travail...

014 - Atténuation des produits : dégrèvements taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs

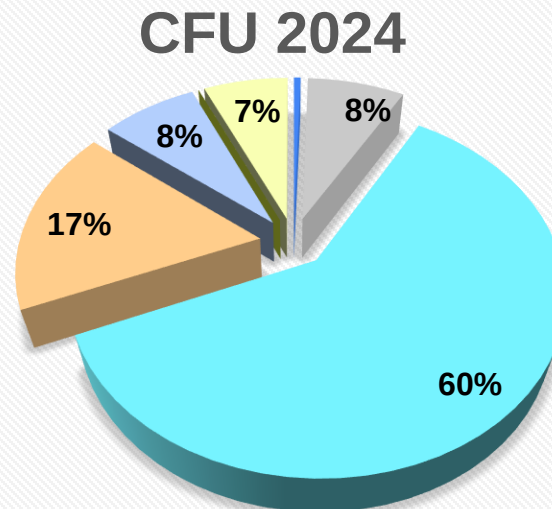
65 - Autres charges de gestion courante : contributions aux autres organismes, subventions versées aux associations locales, indemnités des élus...

66 - Charges financières : intérêt de la dette

67 - Charges exceptionnelles : titres annulés

CFU 2024 – Structure des recettes de fonctionnement

	CFU 2024	% évolution par rapport au CA 2023
013 - Atténuation de charges	8 309.26 €	- 76.85 %
70 - Produits des services, du domaine	120 924.39 €	+ 19.09 %
73 - Impôts et taxes	939 387.58 €	+ 2.05 %
74- Dotations, subventions	265 067.16 €	+ 13.96 %
75 - Produits de gestion courante	118 462.63 €	- 8.29 %
76 - Produits financiers	35.05 €	+ 52.52 %
77 - Produits exceptionnels	104 575.00€	- 60.32 %
TOTAL	1 556 761.07 €	



- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits des services, du domaine
- 73 - Impôts et taxes
- 74- Dotations, subventions
- 75 - Produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels

CFU 2024 – Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Comptes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
013 - Atténuation de charges	36 823.82 €	50 408.66 €	35 905.30 €	8 309.26 €
70 – Produits des services, du domaine	79 704.13 €	86 367.45 €	101 532.17 €	120 924.39 €
73 – Impôts et taxes	827 677.09 €	882 419.51 €	920 468.48 €	939 387.58 €
74 – Dotations et participations	228 030.55 €	226 296.78 €	232 579.49 €	265 067.26 €
75 – Autres produits de gestion courante	100 763.34 €	97 366.93 €	129 171.97 €	118 462.63 €
76 – Produits financiers	/	/	22.98 €	35.05 €
77 – Produits exceptionnels	4 800.04 €	/	263 560.00 €	104 575.00 €
TOTAL	1 277 798.97 €	1 342 859.33 €	1 683 240.39 €	1 556 761.17 €
Evolution en %	+ 8.98%	+ 5.09%	+ 25.35%	- 7.51%

013 - Atténuation de charges : remboursement sur rémunérations (agents en arrêt maladie + subvention conseiller numérique).

70 - Produit de services : redevances restaurant scolaire, péri et extrascolaires, espace jeunes, redevance d'occupation du domaine public (Enedis + Orange)

73 - Impôts et taxes : taxes ménages (taxe foncière bâti et non-bâti) + attribution de compensation (LA) + dotation de solidarité communautaire (LA) + droits de mutations.

74 - Dotations et participations : concours financiers de l'Etat (DGF + dotation de solidarité rurale + Dotation nationale de péréquation) + FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

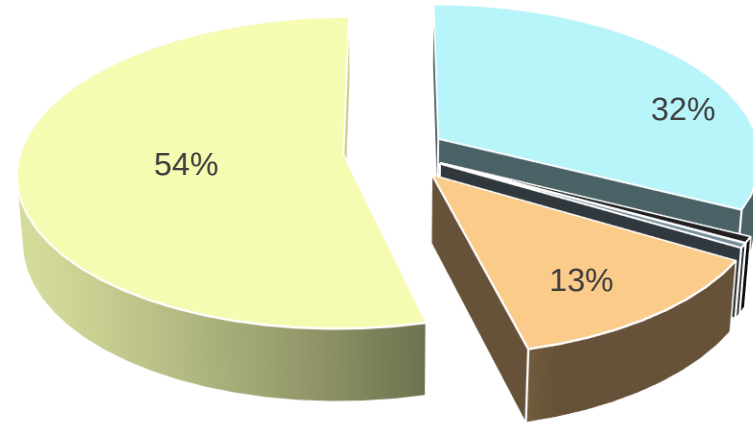
75 - Autres produits de gestion courante : loyers (40 294.46€), locations salle polyvalente et matériel (1 673.00€), subventions CAF pour le fonctionnement du pôle enfance et de l'espace jeunes (52 271.68€).

76 - Produits financiers : dividendes.

77 - Produits exceptionnels : produit de cessions (vente terrain résidence inclusive Morbihan Habitat).

CFU 2024 – Structure des dépenses d'investissement

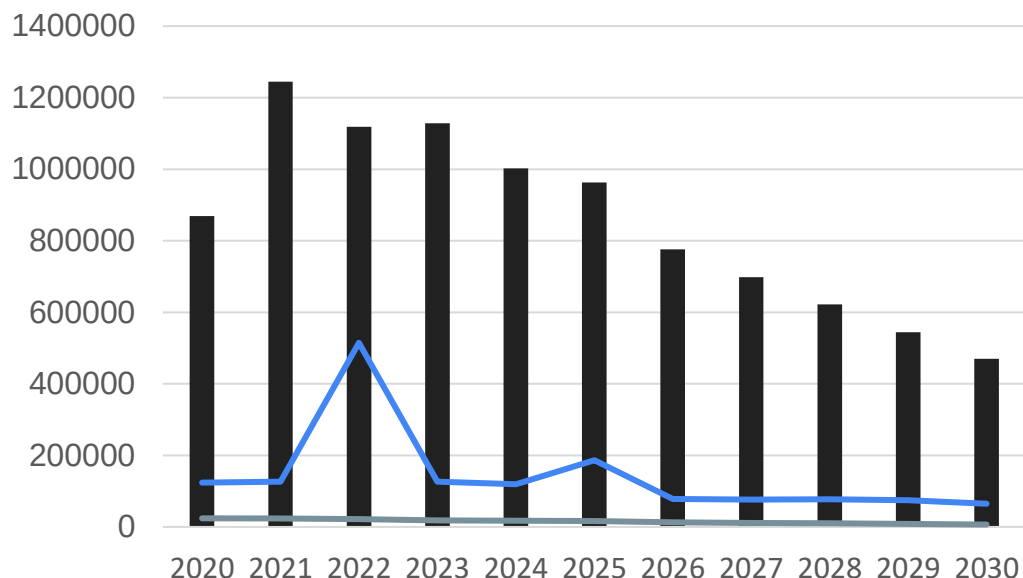
Dépenses d'investissement	CFU 2024	%
Emprunts et dettes assimilés	271 245.06 €	32%
Immobilisations incorporelles	5223.60 €	1%
Subventions d'équipements versées	3 674.00 €	0.43%
Immobilisations corporelles	105 179.29 €	13%
Immobilisations en cours	451 310.91 €	54%
TOTAL	836 632.86 €	



- **Emprunts et dettes assimilés** : remboursement du capital de la dette, dépôts et cautionnements
- **Immobilisations incorporelles** : frais d'études et droits utilisation des logiciels métiers Berger Levrault
- **Subventions d'équipement versées** : attribution de compensation réseaux d'assainissement LA.
- **Immobilisations corporelles** : matériels de transport, informatiques, mobiliers, et autres immobilisations (matériels services techniques)
- **Immobilisations en cours** : travaux de voirie et d'aménagement (travaux rue Pierre de Coubertin, équipements sportifs), travaux sur les bâtiments (salle polyvalente, café/restaurant, chapelles...)

CFU 2024 – Evolution de l'encours de la dette

Année	Capital restant dû	Capital remboursé	Intérêts
2020	868 759.69 €	123 847.61 €	24 026.95 €
2021	1 244 922.08 €	126 355.40 €	23 720.31 €
2022	1 118 566.68 €	514 701.80 €	21 489.98 €
2023	1 128 484.88 €	126 134.01 €	18 267.50 €
2024	1 002 350.87 €	119 491.09 €	16 953.75 €
2025	963 175.26 €	185 854.65 €	16 506.07 €
2026	776 320.61 €	78 400.46 €	13 143.87 €
2027	697 920.15 €	76 021.67 €	11 526.02 €
2028	621 898.48 €	77 297.19 €	9 892.58 €
2029	544 601.29 €	74 820.48 €	8 220.09 €
2030	469 780.81 €	64 833.53 €	6 605.56 €



Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) : 963 175.26 € / 196 493.75 € = 4.90 années.

Moyenne des communes de strate : 3.50 années.

Dettes / habitant : 667.94 €

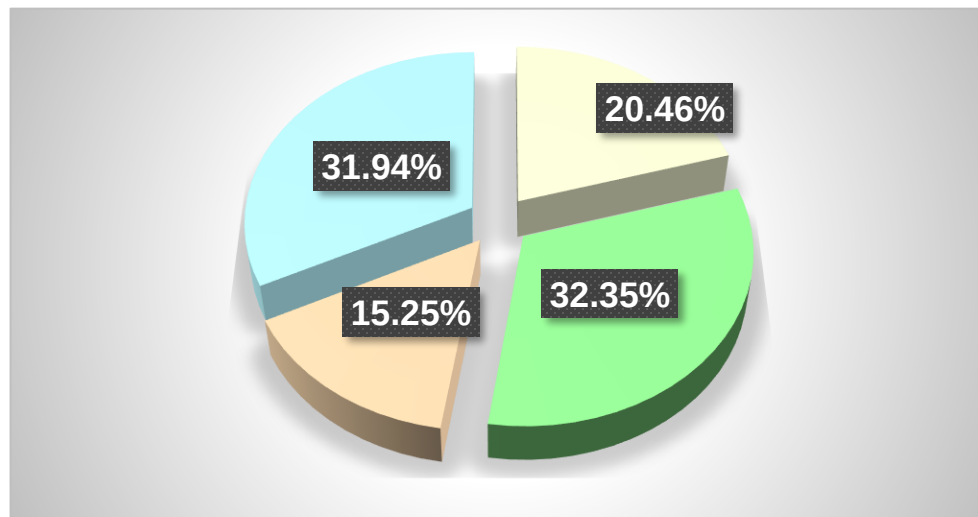
Moyenne de la strate : 576.00 €

En 2026, la dette/habitant sera de : 538.36€

■ Capital restant dû — Capital remboursé — Intérêts

CFU 2024 – Structure des recettes d'investissement

Dépenses d'investissement	CFU 2024	%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 444.82 €	20.46%
Dotations, fonds divers et réserves	247 129.03 €	31.94%
Subventions d'investissement	118 120.12 €	15.25%
Emprunts et dettes assimilés	250 530.00 €	32.35%
TOTAL	774 223.97 €	



- **Opérations d'ordre de transfert entre sections** : écritures de sortie de l'inventaire du terrain vendu à Morbihan Habitat+ dotations aux amortissements (opérations d'ordre qui servent uniquement à la qualité comptable et sans aucun impact financier)
- **Dotations, fonds divers et réserves** : FCTVA, taxe d'aménagement, et excédent de fonctionnement de 2023.
- **Subventions d'investissements** : subventions versées par les partenaires (Etat, Région, Département, Lorient Agglomération, associations et organismes divers) pour les travaux de la collectivité : travaux d'aménagement, voirie, rénovation thermique, équipements sportifs...
- **Emprunts et dettes assimilées** : emprunts et cautions des logements locatifs.

Compte Financier Unique 2024
Proposition d'affectation de résultat fonctionnement

Fonctionnement	Réalisé	CFU 2024
Dépenses	1 395 969.05 €	1 395 969.05 €
Recettes	1 592 462.80 €	1 592 462.80 €
Résultat	196 493.75 €	196 493.75 €
Virement proposé au 1068		196 493.75 €

Compte Financier Unique 2024
Proposition d'affectation de résultat à l'investissement

	Réalisé	Déficit reporté	Résultat 2024
Dépenses	872 334.59 €	63 687.79 €	936 022.38 €
Recettes	774 223.97 €		774 223.97 €
Résultat			- 161 798.41 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 POUL FETAN

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2024	183 400.66 €
Recettes 2024	185 689.45 €
Résultat 2024	2 288.79 €
Déficit de fonctionnement 2023 reporté	-
Résultat cumulé de fonctionnement	2 288.79 €
Investissement	Réalisé
Dépenses 2024	41 639.81 €
Recettes 2024	32 136.81 €
Résultat 2024	- 9 503.00 €
Déficit d'investissement 2023 reporté	- 152 471.65 €
Résultat cumulé d'investissement	- 161 974.65 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent au chantier d'insertion : salaires des agents (118 125.73€), de l'encadrant technique (49 267.54€) et de l'accompagnateur socio-professionnel (9 500.00€).

Les recettes de fonctionnement sont principalement les subventions perçues par l'Etat et le Département pour le chantier d'insertion (159 178.27€), une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 25 000.00€ a également été versée.

Concernant l'investissement, en dépenses, il s'agit de la restauration des toits de chaume et en recettes le FCTVA et les subventions pour les travaux réalisés en 2023.

Les taux d'imposition communaux

- **Taxe d'habitation** **16,07 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **38.89 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **42,46 %**



PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2025

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, accueils péri et extrascolaires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 1 520 750.00 euros.

Chapitres	Libellés	BP 2024 (Prévision)	CFU 2024 (Réalisé)	BP 2025 (Prévision)	Evolution (entre CFU 2024 et BP 2025)	
					€	%
13	Atténuations de charges	2 000,00 €	8 309,26 €	2000,00 €	-6 309,26 €	-75,93%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 800,00 €	120 924,39 €	128 700,00 €	7 775,61 €	5,85%
73	Impôts et taxes	357 500,00 €	236 525,58 €	251 000,00 €	14 474,42 €	6,11%
731	Fiscalité locale	720 000,00 €	702 862,00 €	726 000,00 €	23 138,00 €	3,29%
74	Dotations, subventions et participations	269 750,00 €	265 067,16 €	267 750,00 €	2 682,84 €	1,01%
75+76	Autres produits de gestion courante – produits financiers	170 000,00 €	118 497,68 €	145 300,00 €	26 837,37 €	22,40%
77	Produits spécifiques		104 575,00 €			
42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		35 701.73€			
Total		1 626 050,00 €	1 592 462,80 €	1 520 750,00 €	- 71 712,80 €	- 4,56%

013 - Atténuation de charges : remboursement sur rémunérations (agents en arrêt maladie).

70 - Produit de services : redevances restaurant scolaire, péri et extrascolaires, espace jeunes, redevance d'occupation du domaine public (Enédis + Orange)

73 - Impôts et taxes : taxes ménages (taxe foncière bâti et non-bâti) + attribution de compensation (LA) + dotation de solidarité communautaire (LA) + droits de mutations.

74 - Dotations et participations : concours financiers de l'Etat (DGF + dotation de solidarité rurale + Dotation nationale de péréquation) + FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

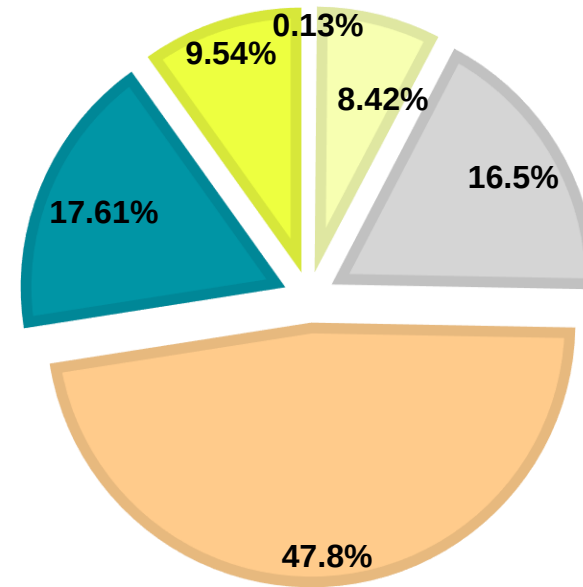
75 - Autres produits de gestion courante : loyers, locations salle polyvalente et matériel, subventions CAF pour le fonctionnement du pôle enfance et de l'espace jeunes.

76 - Produits financiers : dividendes.

77 - Produits exceptionnels : produit de cessions (vente de la parcelle à Morbihan pour la résidence inclusive).

Répartition recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés
013	Atténuations de charges (0.13%)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (8.45%)
73	Impôts et taxes (16.5%)
731	Fiscalité locale (47.8%)
74	Dotations, subventions et participations (17.61%)
75	Autres produits de gestion courante (9.54%)



013 - Atténuation de charges : remboursement sur rémunérations (agents en arrêt maladie).

70 - Produit de services : redevances restaurant scolaire, péri et extrascolaires, espace jeunes, redevance d'occupation du domaine public (Enedis + Orange)

73 - Impôts et taxes : attribution de compensation (LA) + dotation de solidarité communautaire (LA) + droits de mutations.

731 – Fiscalité locale : taxes ménages (taxe foncière bâti et non-bâti).

74 - Dotations et participations : concours financiers de l'Etat (DGF + dotation de solidarité rurale + Dotation nationale de péréquation) + FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

75 - Autres produits de gestion courante : loyers, locations salle polyvalente et matériel, subventions CAF pour le fonctionnement du pôle enfance et de l'espace jeunes.

La section de fonctionnement

2. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 52% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont estimées à 1 520 750.00 €.

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Evolution (entre CFU 2024 et BP 2025)	
					€	%
11	Charges à caractère général	353 600,00 €	327 458,51 €	364 000,00 €	36 541,49 €	10,03%
12	Charges de personnel et frais assimilés	738 750,00 €	729 248,69 €	790 900,00 €	61 651,31 €	7,67%
23	Virement à la section d'investissement	203 614.26 €		5 979,14 €		
65	Autres charges de gestion courante	277 635,74 €	150 317,24 €	307 170,86 €	156 853,62 €	51,06%
66	Charges financières	31 000,00 €	30 324,39 €	30 000,00 €	- 324,89 €	- 1,06%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	92,40 €	1 000,00 €	907,60 €	90,76%
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	1 000,00 €	83,00 €	1000,00 €	917,00 €	91,70%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 950,00 €	158 444.82 €	20 700.00€	- 137 744.82 €	
Total		1 626 050.00 €	1 395 969,05 €	1 520 750,00 €	118 711.31 €	7.74%

011 - Charges à caractère général : dépenses courantes (fluides, fournitures, contrats, honoraires, maintenance, entretien du matériel, des bâtiments et de la voirie, impôts)

012 - Charges de personnel : masse salariale, assurance du personnel, médecine du travail...

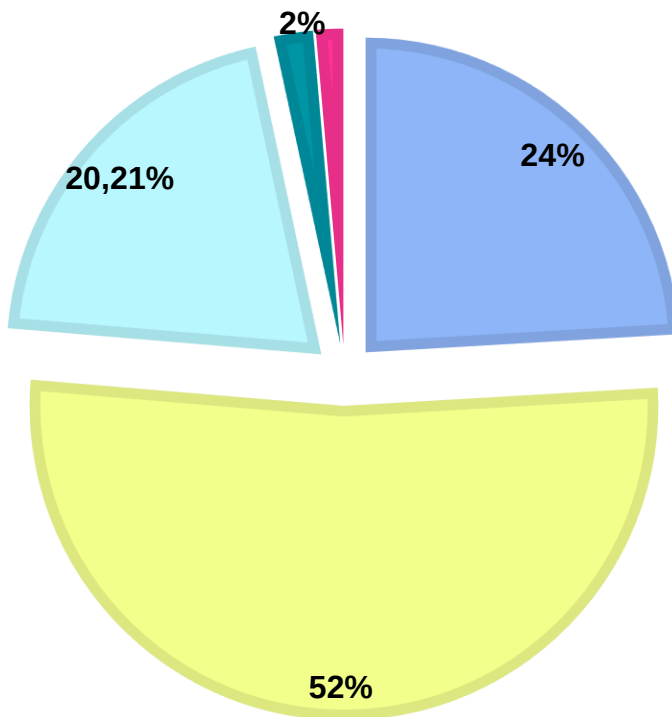
65 - Autres charges de gestion courante : contributions aux autres organismes, subventions versées aux associations locales, indemnités des élus...

014 - Atténuation des produits : dégrèvements taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs

66 - Charges financières : intérêts de la dette - **67 - Charges exceptionnelles** : titres annulés

Répartition dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellés
11	Charges à caractère général (24%)
12	Charges de personnel et frais assimilés (52%)
23	Virement à la section d'investissement (0,39%)
65	Autres charges de gestion courante (20,21%)
66	Charges financières (2%)
67	Charges exceptionnelles (0.60%)
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes (0.60%)
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections (1,36%)</i>



011 - Charges à caractère général : dépenses courantes (fluides, fournitures, contrats, honoraires, maintenance, entretien du matériel, des bâtiments et de la voirie, impôts)

012 - Charges de personnel : masse salariale, assurance du personnel, médecine du travail...

014 - Atténuation des produits : dégrèvements taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs

65 - Autres charges de gestion courante : contributions aux autres organismes, subventions versées aux associations locales, indemnités des élus...

66 - Charges financières : intérêt de la dette - **67 - Charges exceptionnelles** : titres annulés

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

1. Recettes

Les recettes perçues sont principalement le FCTVA, la Taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la restauration d'une chapelle, à l'aménagement d'une rue, à la voirie...).

Focus sur l'excédent de fonctionnement / épargne brut :

L'investissement des communes est le premier levier de l'investissement public. L'autofinancement conditionne ainsi l'évolution des investissements publics locaux, c'est la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'épargne brute, ou autofinancement brut correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Calcul : Autofinancement (excédent ou déficit) = Recette de fonctionnement – Dépense de fonctionnement

Cet autofinancement aura un impact positif ou négatif selon le résultat sur l'investissement.

Les recettes d'investissement 2025 sont estimées à 875 472.41 €.

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Evolution (entre CFU 2024 et BP 2025)	
					€	%
21	Virement de la section de fonctionnement	203 614,26 €		5 979,14 €		
40	<i>Opé, d'ordre de transferts entre sections</i>	19 950,00 €	158 444,82 €	20 700,00€	- 137 744,82 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 025,83 €	247 129,03 €	411 493,75 €	164 364,72 €	40%
13	Subventions d'investissement	311 300,00 €	118 120,12 €	320 000,00 €	201 879,88 €	171%
16	Emprunts et dettes assimilées	223 971,70 €	250 530,00 €	117 299,52 €	- 133 230,48 €	-53,17%
Total				875 472,41 €		

21 – virement de la section de fonctionnement : écriture comptable permettant l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement.

40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : écritures de sortie de l'inventaire du terrain de la résidence inclusive + dotations aux amortissements (opérations d'ordre qui servent uniquement à la qualité comptable et sans aucun impact financier)

10 - Dotations, fonds divers et réserves : FCTVA, taxe d'aménagement, et excédent de fonctionnement de 2024.

13 - Subventions d'investissements : subventions versées par les partenaires (Etat, Région, Département, Lorient Agglomération, associations et organismes divers) pour les travaux de la collectivité : travaux d'aménagement, voirie, rénovation thermique, équipements sportifs...

16 - Emprunts et dettes assimilées : caution des logements locatifs + emprunt d'équilibre de la section d'investissement

Remarques

La somme de 5 979,14 € correspond à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : les recettes de fonctionnement prévues étant supérieures aux dépenses prévues, il convient de faire ce virement pour équilibrer la section de fonctionnement, ce qui permet d'abonder la section d'investissement.

Le FCTVA devrait s'élever à 204 524,41€ pour 2025. Et la taxe d'aménagement (taxe perçue par rapport aux permis de construire et déclarations préalables) est évaluée à 10 000.00 € (plus basse que les années précédentes en raison de la baisse du nombre d'autorisations d'urbanisme).

On retrouve l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 196 493,75 €.

Concernant les subventions d'équipement dont le montant estimatif s'élève à 320 000.00 €, il s'agit des subventions accordées par les différents partenaires (Etat, Région, Département, Lorient Agglo...) pour les projets suivants : équipements sportifs, un reliquat de FIC pour l'aménagement de la rue Pierre de Coubertin, les travaux à la chapelle St Mathurin et la restauration du calvaire, contrat territorial de LA pour l'acquisition du tracteur, les travaux de voirie et la création de 4^{ème} classe ...

Enfin, la section s'équilibre par un emprunt d'un montant de 117 299,52€. Cette écriture permet juste l'équilibre, l'emprunt ne devrait pas être réalisé.

La section d'investissement

2. Dépenses

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2025 sont estimées à 875 472,41 €.

Chapitre	Libellé	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Evolution (entre cfu 2024 et BP 2025)	
					€	%
021	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	63 687,79 €	63 687,79€	161 798,41 €	98 110,62 €	60,63%
40	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>		35 701,73 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	290 000,00 €	271 245,06 €	206 500,00 €	-64 745,06 €	-31,35%
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	5 223,60 €	12 500,00 €	7 276,40 €	58,21%
204	Subvention d'équipement	3 674,00 €	3 674,00 €	3 674,00 €	-	-
21	Immobilisations corporelles	187 000,00 €	105 179,29 €	210 000,00 €	104 820,71 €	49,91%
23	Immobilisations en cours	624 500,00 €	451 310,91 €	281 000,00 €	-170 310,91 €	-60,60%
Total		1 028 861.79 €	936 022,38 €	875 472,41 €	-60 549,97 €	-6,91%

021 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : déficit de la section investissement de l'année précédente

40 - Emprunts et dettes assimilés : remboursement du capital de la dette, dépôts et cautionnements

16 - Immobilisations incorporelles : frais d'études et droits utilisation des logiciels métiers Berger Levrault

20 - Subventions d'équipement versées : attribution de compensation réseaux d'assainissement LA.

21 - Immobilisations corporelles : matériels de transport, informatiques, mobiliers, et autres immobilisations (matériels services techniques)

23 - Immobilisations en cours : travaux de voirie et d'aménagement, travaux sur les bâtiments (équipements sportifs, voirie, chapelles...)

Remarques

Les principaux investissements pour 2025 seront :

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : acquisition d'un tracteur pour les services techniques, du local médical rue de l'église (Morbihan Habitat), des sommes ont également été prévues comme chaque année pour l'achat éventuel de mobilier, matériel informatique et équipements divers (petit outillage par exemple)

Chapitre 23 – immobilisations en cours : il s'agit des travaux prévus, à savoir : voirie rurale, finition des équipements sportifs (pose de la résine sur le terrain multisports et le terrain de tennis), création d'une 4^{ème} classe à l'école du Chat Perché, démontage/remontage calvaire St Mathurin, restauration de l'autel aérien de la chapelle St Mathurin...

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilés : il s'agit du remboursement du capital de la dette.

PRÉSENTATION

BUDGET POUL FETAN 2025

La section de fonctionnement

1. Recettes

Chapitres	Libellés	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Évolution (entre CFU 2024 et BP 2025)	
					€	%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	348 435,74 €	184 174,27 €	370 585,86 €	186 411,59 €	50,30%
75	Autres produits de gestion courante		1 511,18 €			
Total		349 435,74 €	185 689,45 €	371 585 86 €	185 896,41 €	50,02%

Chapitre 74 : Le budget principal vient abonder le budget Poul-Fetan pour un montant de 178 585,86 € pour l'équilibre des sections. Le delta correspond aux subventions perçus par l'Etat et le Département pour le chantier d'insertion. A partir de 2025, la Compagnie du Blavet versera 32 000€ pour le fonctionnement du chantier d'insertion (compensation suite à la baisse de la subvention du Département qui permet la pérennité du dispositif).

La section de fonctionnement

2. Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2024	DFU 2024	BP 2025	Évolution (entre CFU 2024 et BP 2025)	
					€	%
011	Charges à caractère général	68 650,00 €	65 115,27 €	87 050,00 €	21 934,73 €	25,19%
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 550,00 €	118 125,73 €	132 850,00 €	14 724,27 €	11,08%
23	Virement à la section d'investissement	145 135,74 €		151 685,86 €		
66	Charges financières	160,00 €	159,66 €			
Total						

011 - Charges à caractère général : dépenses courantes (remboursement salaire encadrant chantier insertion, accompagnement socio-professionnel chantier insertion, assurance, vêtements de travail, entretien tracteur)

012 - Charges de personnel : masse salariale, assurance du personnel, médecine du travail...

23 – virement à la section d’investissement : écriture permettant l’équilibre de la section d’investissement

66 - Charges financières : intérêt de la dette. L’emprunt s’est terminé en 2024.

La section d'investissement

1. Recettes

Chapitres	Libellés	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Évolution (entre CFU 2024 et BP 2025)	
					€	%
21	Virement de la section de fonctionnement	145 135,74 €	0,00 €	151 685,86 €	151 685,86 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 984,63 €	20 751,95 €	4 288,79 €	-16 463,16 €	
13	Subventions d'investissement	30 900,00 €	11 314,86 €	21 000,00 €	9 685,14 €	46,11%
16	Emprunts et dettes assimilés		70,00 €			
Total		205 020,37 €	32 136,81 €	176 974,65 €	104 180,17 €	103,21%

Chapitre 10 : En 2024, le montant du FCTVA correspondait aux travaux de construction du bâtiment d'accueil réalisés en 2022. Pour 2025, il s'agit des travaux réalisés en 2024 : restauration des toits de chaume, pose de volets battants sur le bâtiment administratif.

Chapitre 13 : il s'agit des subventions accordées pour la restauration des toits de chaume (Département + Lorient Agglo).

La section d'investissement

1. Dépenses

Chapitres	Libellés	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	Évolution (entre CFU 2024 et BP 2025)	
					€	%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 471,65 €	152 471,65 €	161 974,65 €	9 503,00 €	5,86%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 548,72 €	10 548,72 €			
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €				
23	Immobilisations en cours	40 000,00 €	31 091,09 €	15 000,00 €	-16 091,09 €	-48,24%
Total		205 020,37 €	194 111,46 €	176 974,65 €	-17 136,81 €	-9,68%

Chapitre 001 : il s'agit du déficit en investissement.

Chapitre 16 : il s'agit du remboursement du capital des emprunts. A noter que la dernière échéance a été réalisée en 2024. Aucun autre prêt n'a été contracté sur le budget Poul Fetan.

Chapitre 21 : la somme était prévue pour le remplacement du godet du tracteur.

Chapitre 23 : il s'agit de la restauration des toits de chaume.

